

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022



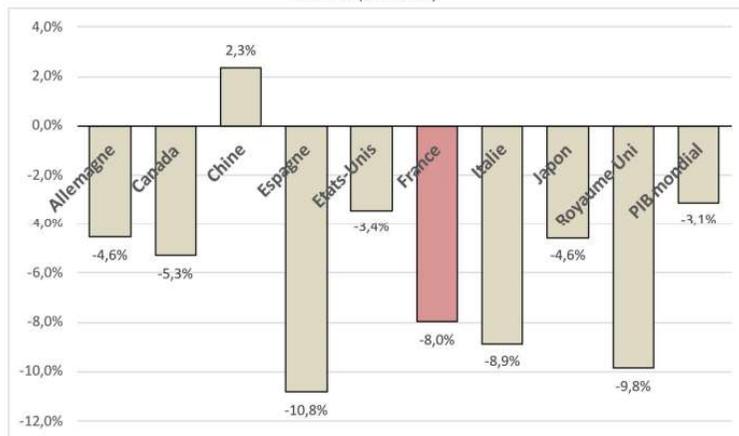
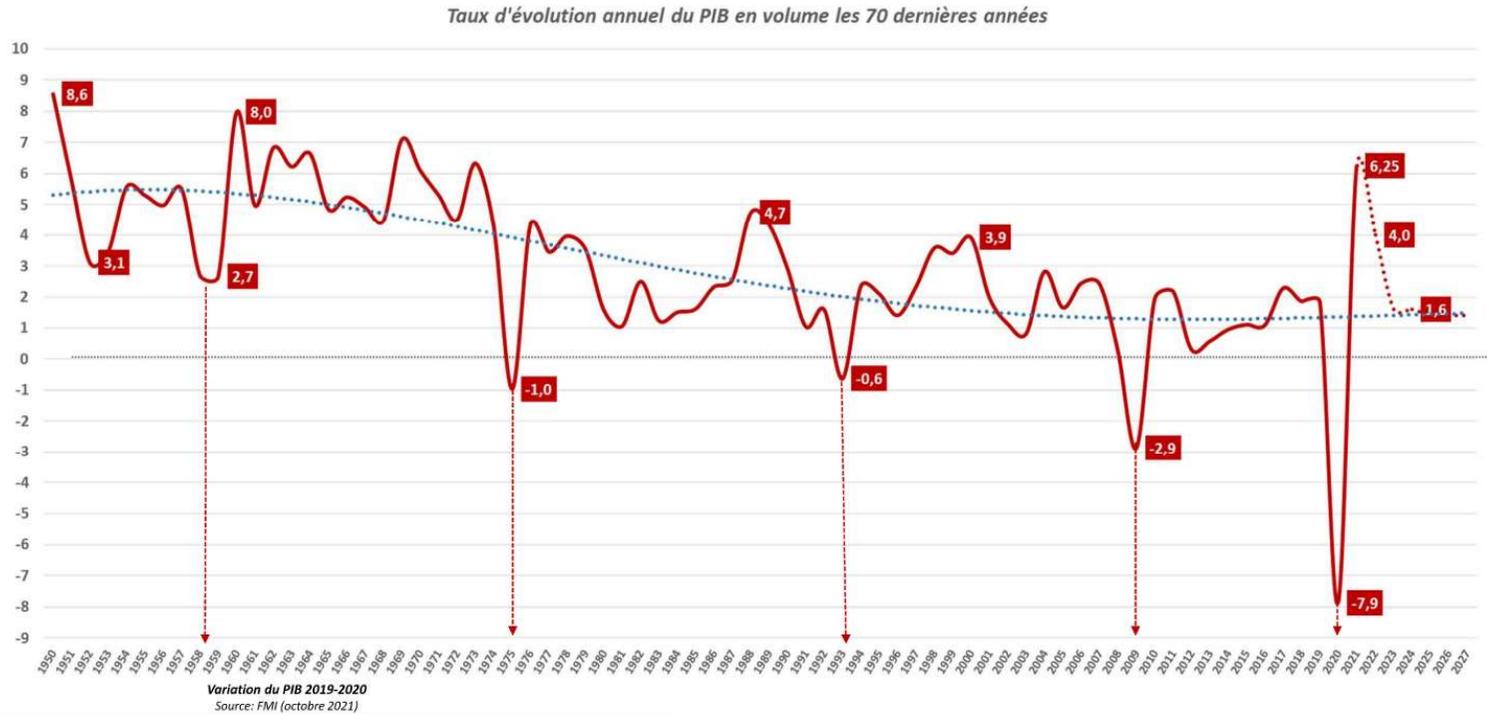
Argelès-sur-Mer, le 13 janvier 2022

Commune d'Argelès-sur-Mer

Les conséquences à long terme de la crise

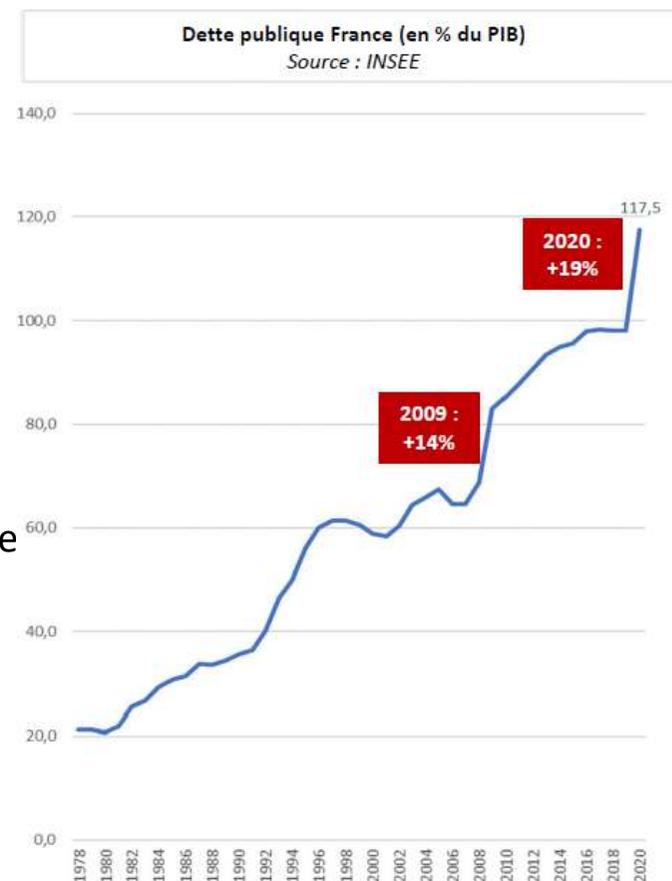
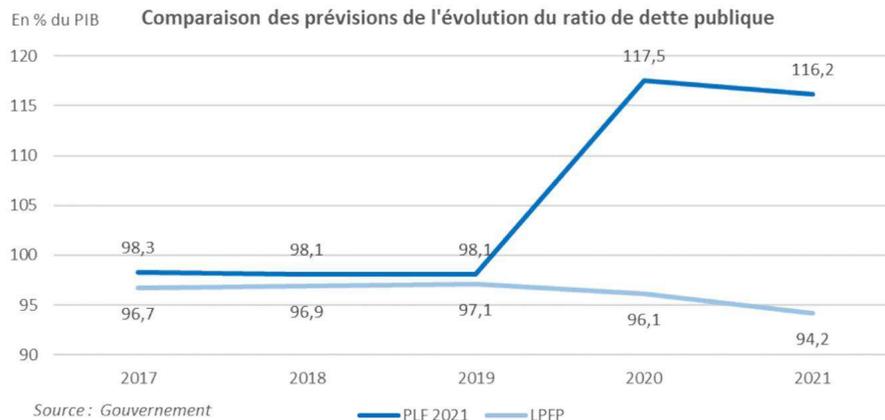
1

La crise a entraîné un effondrement de la production au niveau mondial où les confinements se sont traduits par des arrêts d'usines pendant de long mois avec des redémarrages qui exigent parfois plus de 8 mois !



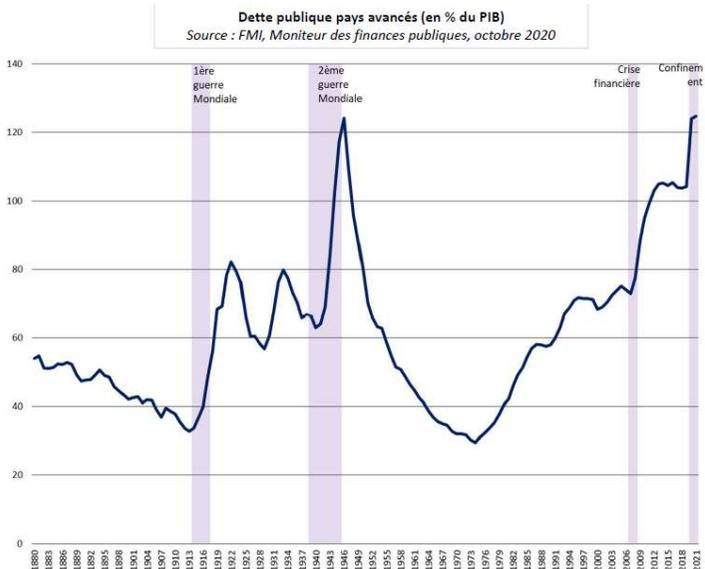
Commune d'Argelès-sur-Mer

Les conséquences à long terme de la crise



La dette des Etats s'est envolée et aura des conséquences lourdes sur la suite puisque cette dette devra être remboursée

A l'exception des effets de la seconde guerre mondiale sur l'endettement des nations, jamais nous n'avons atteint un tel niveau d'endettement public.



Les conséquences à long terme de la crise

La dette des Etats demeuraient supportables dès lors que deux conditions étaient réunies :

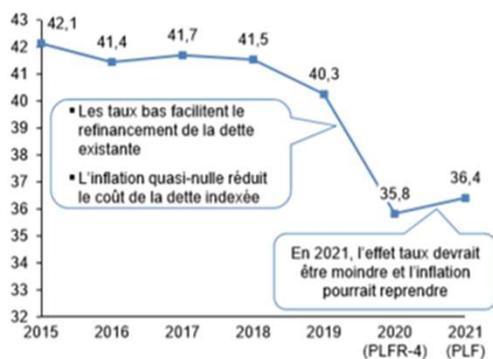
- 1 – le taux d’inflation restait bas !
- 2 - les taux d’intérêts restaient bas !

Ces deux conditions sont en passe de ne plus être respectées

3

Charge de la dette

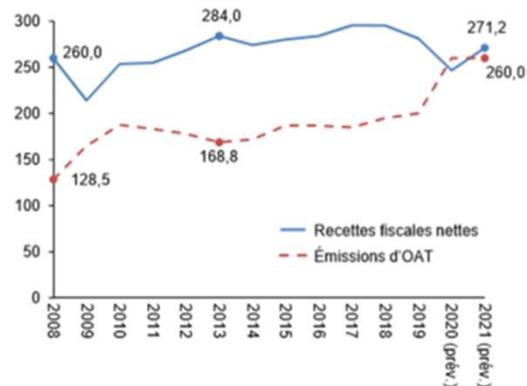
(en milliards d'euros)



Source : commission des finances du Sénat

Émission de dette et recettes fiscales nettes

(en milliards d'euros)



Source : commission des finances du Sénat

CONCLUSION : Si l'année 2021 a permis de procéder à un début de rattrapage par rapport à la situation économique et financière de la France d'avant la crise, le niveau de 2019 n'est toujours pas rattrapé et des risques réels demeurent quant à la stabilité et la pérennité de la reprise économique que nous connaissons, notamment en raison des financements publics massifs injectés dans l'économie et au très haut niveau d'endettement public des Etats. L'année 2022 continuera à bénéficier de ce soutien public massif et, stratégiquement, oblige à trouver le financement de notre PPI (dès le début de l'année 2022) et à mettre en place les réformes de modernisation des services sur 2022.

L'Etat français est aujourd'hui financé à 50 % par l'impôt et à 50 % par l'emprunt, c'est ce qui pousse la Cour des comptes à recommander à l'Etat de revoir le niveau de son soutien financier aux collectivités locales Cette proposition se retrouve dans les rapports du FMI et de la BCE

Commune d'Argelès-sur-Mer

Les conséquences à long terme de la crise

4

CONCLUSION : L'ensemble de ces informations permet en tout cas de poser les bases de la stratégie financières des collectivités pour les années qui viennent et cadre les modalités de financements et de mise en place d'un Programme Pluri annuel d'investissement (PPI – AP/CP) et d'un Programme Pluri annuel de fonctionnement (PPF – AE/CP).

De même, toutes les formes de contractualisation avec l'Etat selon la cour des comptes, devront favoriser prioritairement deux piliers :

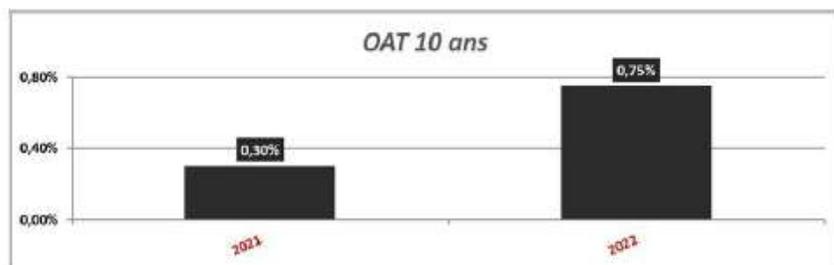
- L'encadrement pluriannuel des recettes afin de constituer des réserves en cas de crise,
- La fixation d'objectifs de dépenses d'investissement.

Nous allons devoir mettre en place ces deux outils et anticiper le retournement des marchés financiers en finançant nos investissements de la façon la plus efficace.

Le contexte économique et financier national

Le projet de loi de finances 2022 prend en compte 4 hypothèses centrales pour 2022 :

- 1 L'hypothèse de croissance du PIB est de 4 %
- 2 Le taux prévisionnel d'inflation est fixé à 1,5% mais devrait être bien supérieur à 2 %
- 3 Les taux d'intérêt à 10 ans vont augmenter de 0,75 %
- 4 La masse salariale privée devrait augmenter de 2,8%

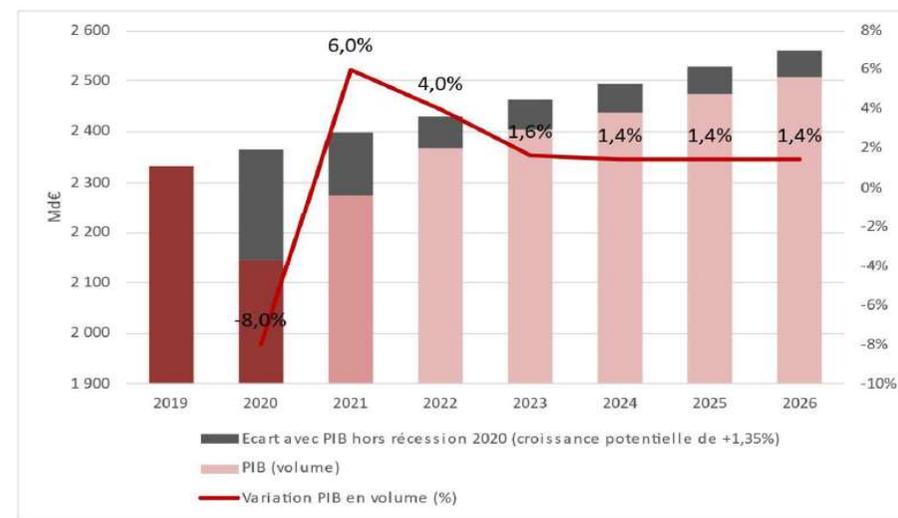


	2021	2022
Exportations	8,6%	10,0%
Importations	9,0%	10,4%
Balance commerciale (Md€)	-97,50	-106,50
Prix du baril du pétrole (en \$)	68,00	69,00
Taux de change dollar / euro	1,19	1,17

	2021	2022
Croissance du PIB en volume	6,5%	5,4%
Croissance du PIB en valeur	6,0%	4,0%
Indice des prix à la consommation	1,4%	1,5%
Emploi Marchand	375 000	130 000
Masse salariale totale	6,2%	6,1%

	2021	2022
Consommation finale privée	4,0%	6,9%
Consommation finale publique	6,5%	-1,5%
FBCF des ménages	15,7%	3,1%
Demande mondiale adressée à la France	10,4%	4,9%

Un PIB 2022 qui retrouve le niveau de 2019 sans avoir résorbé l'écart par rapport à une évolution sans récession
Source : RESF



Commune d'Argelès-sur-Mer

LES POINTS FINANCIERS ET FISCAUX CLES DE LA LOI DE FINANCES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

Les conséquences pour les collectivités territoriales:

1

Depuis 2021, la taxe d'habitation est progressivement supprimée pour les 20 % de foyers fiscaux restants.

a. 2021 : les 20 % restants bénéficient d'un allègement de leur cotisation TH de 30 %

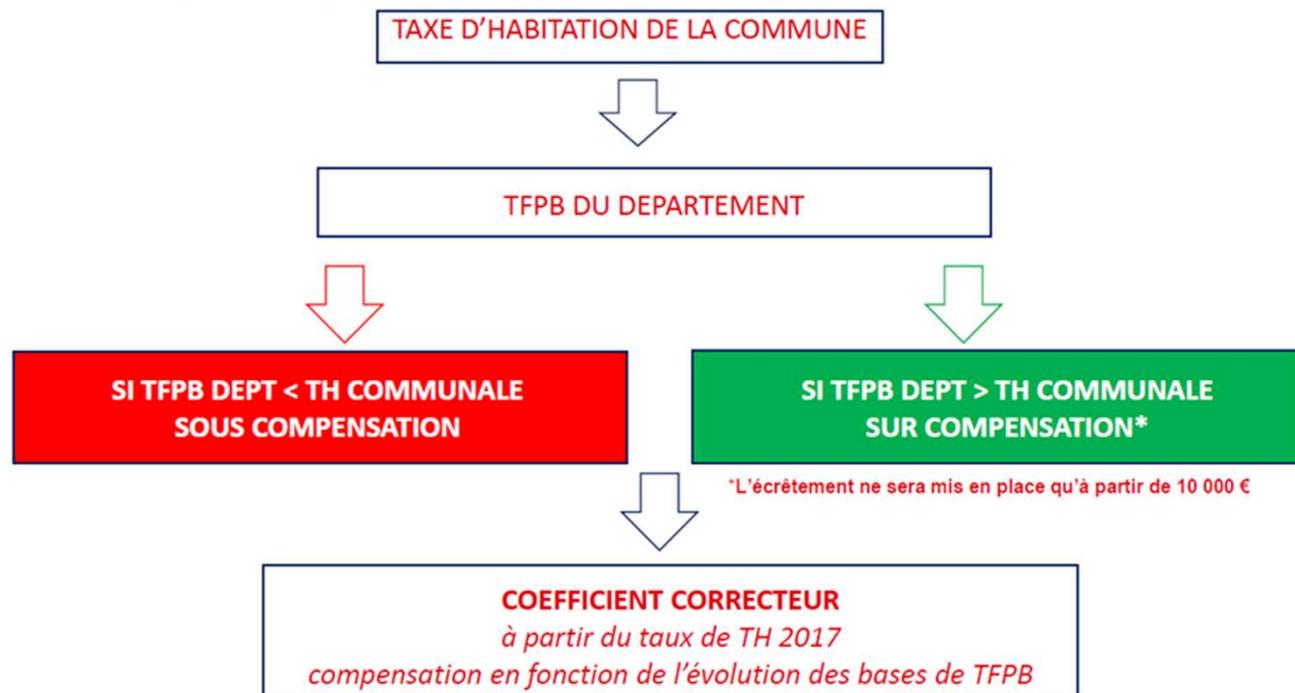
b. 2022 : les 20 % restants bénéficient d'un allègement de leur cotisation TH de 65 %

c. 2023 : suppression de la taxe d'habitation pour tous les contribuables

De Plus :

- La taxe d'habitation communale est remplacée par la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale (TFPB).

En revanche, **le supplément de cotisation sur les résidences principales des 20% de ménages jusqu'alors non dégrévés issu des hausses de taux de 2018 et 2019 est perdu.**



En 2023, la compensation intégrale de la cotisation TH des résidences principales de 100 % des ménages sera calculée de la façon suivante :

Bases réelles (actualisées chaque année) X taux TH 2017.

Commune d'Argelès-sur-Mer

LES POINTS FINANCIERS ET FISCAUX CLES DE LA LOI DE FINANCES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

Les conséquences pour les collectivités territoriales:

2

* THRS : taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. La cotisation THRS sera égale :
En 2020 : Base 2020 x taux TH 2019 (figé).
En 2021 : Base 2021 x taux TH 2019 (figé).
En 2022 : bases 2022 x taux TH 2019 (figé)
En 2023 : Bases 2023 x taux THRS 2023 ; les collectivités retrouvant la possibilité de voter le taux de THRS.

En 2023, nous aurons une décision à prendre sur cette question et nous devons également mieux nous outiller pour surveiller nos bases fiscales, travail que ne réalise plus l'Etat pour le compte des collectivités. La question de l'Observation fiscale est également proposée en lien avec la CDC. Je vous rappelle qu'Argelès-sur-Mer, lors de la réforme sur la TH, a perdu des recettes liées à la perte de la dynamique de ses bases.

Les bases restent dynamiques pour notre collectivité avec un FPIC qui continuera à nous être versé sur 2022 mais avec de réelles inquiétudes sur 2023.

Commune d'Argelès-sur-Mer

Le contexte économique et financier national

Mais il y a des incertitudes sur l'évolution des dotations avec une réforme des dotations de l'Etat qui se traduit par des diminutions de recettes d'Etat en diminution et une revalorisation de nos bases qui dépend dorénavant d'un indicateur: l'IPCH

3

Glissements annuels de l'indice des prix à la consommation (IPC), de l'inflation sous-jacente (ISJ) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



Soit une baisse de 45 K€ en un an et de 100 K€ en deux ans

Source : Insee

Sur un an, les prix de l'énergie accélèrent en novembre (+21,6 % après +20,2 %). Les prix des produits pétroliers augmentent (+29,2 % après +27,0 %) en lien avec ceux du gazole (+27,9 % après +27,4 %), de l'essence (+24,4 % après +22,2 %) et des combustibles liquides (+50,5 % après +44,1 %). La hausse des prix du gaz (+50,8 % après +50,2 %) se poursuit sur un an sous l'impulsion des offres à prix de marché.

	2019	2020	2021	Projection 2022
DGF	3 004 977,00 €	3 002 892,00 €	2 975 066,00 €	2 950 000,00 €
DNP (Dotation nationale de Péréquation)	561 326,00 €	574 321,00 €	549 637,00 €	530 000,00 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 098 232,00 €	1 098 232,00 €	1 098 232,00 €	1 098 232,00 €
FONDS DE CONCOURS	296 157,00 €	296 157,00 €	296 157,00 €	296 157,00 €
CONVENTION RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS VEGETAUX	105 000,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €
FPIC	269 056,91 €	280 156,00 €	282 843,00 €	282 843,00 €

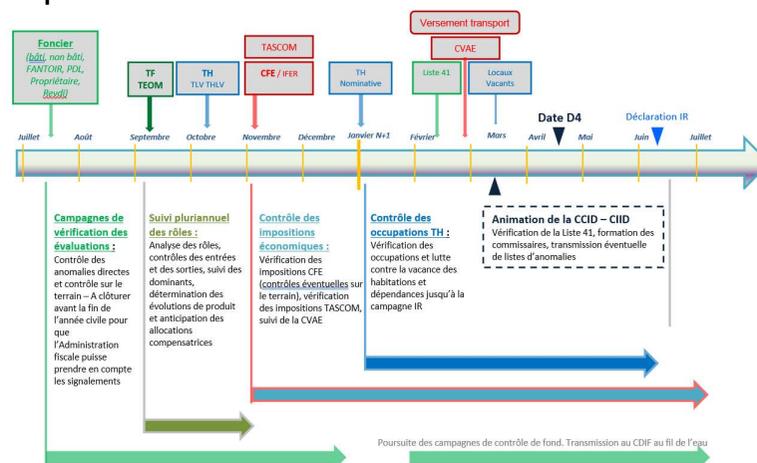
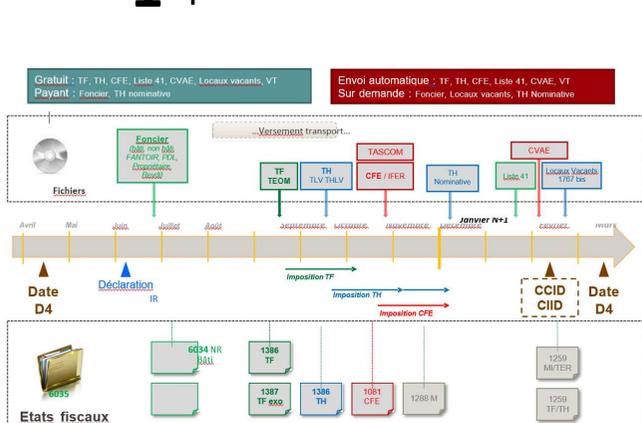
	2019	2020	2021	Projection 2022
TAUX TH	13,55%	13,55%	13,55%	
TAUX TFPB COMMUNALE	17,65%	17,65%	18,41%	
TAUX TFPB DEPARTEMENTALE	-	20,10%	20,10%	
TAUX TFPNB COMMUNALE	42,89%	42,89%	43,75%	
NOMBRE D'AGENTS COMMUNE-CAMPING-PORT			307,00	
ETP AGENTS COMMUNE-CAMPING-PORT			296,09	
CHAPITRE 012/ DRF	58,90%	59,14%	57,96%	

Je vous propose une augmentation de 2 % de nos taux d'imposition locaux pour 2022. En direction de l'économie d'énergie à réaliser. A signaler, les efforts de la Commune pour réduire son ratio 012/DRF (Dépenses réelles de fonctionnement)

Commune d'Argelès-sur-Mer

UNE SERIE D' ACTIONS DEVRA ETRE CONDUITE SUR 2022 POUR POURSUIVRE NOS EFFORTS DE BONNE GESTION, NOTRE AMBITIEUX PROGRAMME D' INVESTISSEMENT ET L' AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

1 Une action concrète sur la sectorisation fiscale de notre commune et sur les coefficients de localisation. Notre prochaine CCID traitera de ces questions



2 Construire un PPI (AP/CP) et un PPF (AE/CP) qui permettent de mieux programmer et répartir la charge sur l'exercice, Ce qui permettra également de traiter la question de la trésorerie.

UNE SERIE D' ACTIONS DEVRA ETRE CONDUITE SUR 2022 POUR POURSUIVRE NOS EFFORTS DE BONNE GESTION ET D' AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

3 Le déploiement des lignes directrices de gestion

- En systématisant, au travers du **contrôle de gestion**, l'affectation équitable des charges de fonctionnement de la commune entre l'ensemble des budgets annexes et périphériques. Les clés de répartition devront systématiquement être mises à jour et les coûts indirects devront à terme pouvoir y être intégrées.
- En lançant une réflexion sur la réorganisation de certains services et en lançant l'ensemble des actions liées à la QVT : formation des managers intermédiaires, GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), formations annuelles et pluriannuelles des agents, réécriture de l'ensemble des fiches de poste, etc. En parallèle, et en lien avec les partenaires sociaux, la question de l'absentéisme devra également être traitée.
- En structurant l'équipe de préventeurs – agents PRAP (Prévention liée à l'activité physique) pour renforcer les questions de sécurité au travail, former à la prévention, détecter les situations à risque, les agents en difficulté professionnelle ou personnelle, accompagner les dossiers en reclassement, mettre à jour le Document unique, etc.

UNE SERIE D' ACTIONS DEVRA ETRE CONDUITE SUR 2022 POUR POURSUIVRE NOS EFFORTS DE BONNE GESTION ET D' AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

3

Des choix en matière de ressources humaines devront être effectués dès 2022 :

- En limitant, dans la mesure du possible le chapitre 012 à +2 % et en n'autorisant un recrutement qu'en produisant par ailleurs et en même temps des économies permettant de financer ce nouveau recrutement. Par ailleurs, un objectif de +2 % plafond sera fixé au 011 par rapport au BP 2021.
- En déployant le règlement sur le temps de travail qui permettent de mieux gérer le temps de travail des agents et d'avoir une réflexion plus dynamique sur les heures de travail supplémentaires ou complémentaires. Plusieurs services en particulier devront faire l'objet d'un traitement particulier.

Commune d'Argelès-sur-Mer

UNE SERIE D' ACTIONS DEVRA ETRE CONDUITE SUR 2022 POUR POURSUIVRE NOS EFFORTS DE BONNE GESTION ET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

5 Adopter une attitude d'acheteur public : Tous les marchés publics au-dessus de 100 000 euros devront prévoir systématiquement et à chaque fois que cela sera possible, une rencontre de type négociation avec les prestataires en liste. La collectivité va devoir de plus en plus assumer toutes les dimensions de sa fonction d'acheteur public, ce qui suppose des phases de négociations plus énergiques. Les calendriers devront être adaptés pour le permettre et des plans de formations pour les acheteurs organisés.

4 Amélioration le circuit de la dépense : Une meilleure surveillance des modes et des modalités d'achats et de dépenses : Tous les bons de commandes au-dessus de 1000 euros, même celles réalisées en lien avec un marché, devront être validés préalablement dans un circuit à établir et qui intégrera systématiquement l'agent à l'origine de la dépense, le Directeur, le Directeur des finances et le DGS. Les agents devront systématiquement, et préalablement à la signature de toute dépense, pouvoir présenter (et intégrer) dans le circuit défini préalablement, au moins deux devis sollicités. Ce circuit et les supports techniques, logiciels devront être étudiés et déployés sur 2022.

Commune d'Argelès-sur-Mer

UNE SERIE D' ACTIONS DEVRA ETRE CONDUITE SUR 2022 POUR POURSUIVRE NOS EFFORTS DE BONNE GESTION ET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

- 7 Les dettes devront être intégralement renégociées afin de proposer à un partenaire financier unique le rachat de toutes les dettes avec la garantie de se voir attribuer le financement de tous les investissements des 5 prochaines années et ce, dès lors que les propositions financières présentées seront jugées particulièrement satisfaisantes.
La négociation des prêts devront avoir lieu en 2022 en raison de la hausse des taux d'intérêt prévus.

- 6 Les dépenses d'entretien, de télécommunication, de maintenance, **d'énergie** devront faire l'objet d'une étude spécifique et seront, par exemple dans le cas de contrats de maintenance logiciel ou informatique, systématiquement rediscutés. Des arbitrages entre internalisation et externalisation devront être systématisés dans une logique de projection et de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

- 8 Afin d'améliorer la circulation de l'information, la mise en place d'un site intranet (élus et agents) sera également déployé sur 2022.

Commune d'Argelès-sur-Mer

Les charges financières et la gestion de la dette

Nous avons sur le budget général une annuité de 1 735 789.12 € à verser.

Toutefois, sur le seul exercice 2022, nous allons avoir une diminution de notre capital de dettes de 1 970 478,59 €.

Notre collectivité poursuit donc sa trajectoire de désendettement, ce qui lui ouvre des opportunités de financement pour ses projets.

1

L'évolution de l'encours de la dette en 2021 et 2022

Ville d'ARGELES SUR MER
Tableau de bord au 01/01/2022

Votre Situation au 01/01/2022 exclu

	Au 31 Décembre 2021	Au 1 janvier 2022 exclu	Au 31 Décembre 2022
Encours Dette Globale	13 797 959,84	13 797 959,84	11 827 481,25
Durée Résiduelle Moyenne	9 ans, 3 mois, 7 jours	9 ans, 3 mois, 7 jours	8 ans, 8 mois, 24 jours
Durée de Vie Moyenne	4 ans, 8 mois, 22 jours	4 ans, 8 mois, 22 jours	4 ans, 5 mois, 12 jours
Duration	4 ans, 7 mois, 12 jours	4 ans, 7 mois, 12 jours	4 ans, 2 mois, 23 jours
Disponible sur Crédits Revolving	0,00	0,00	0,00
Disponible sur Phase de Mobilisation	0,00	0,00	0,00
Disponible sur Lignes de Trésorerie	0,00	0,00	0,00
Encours Couvert	0,00	0,00	0,00
Taux Moyen Avant Couverture	2,568 %	2,491 %	2,491 %
Taux Moyen Après Couverture	2,568 %	2,491 %	2,491 %
Taux Actuariel Moyen Avant Couverture	2,227 %	2,227 %	2,405 %
Taux Actuariel Moyen Après Couverture	2,227 %	2,227 %	2,405 %

Structure de l'Encours par Type de Taux au 01/01/2022 exclu

Tableau Prévisionnel- Camping

Emprunts

Exercice	Encours Début	Tirage	Amortissement	Remb. Avec Flux	Remb. sans Flux	Intérêts	Frais	Annuité	Encours Fin
2022	1 649 151,01	0,00	475 004,91	0,00	0,00	20 579,71	0,00	495 584,62	1 174 146,10
2023	1 174 146,10	0,00	443 312,76	0,00	0,00	13 744,71	0,00	457 057,47	730 833,34
2024	730 833,34	0,00	70 000,00	0,00	0,00	9 471,27	0,00	79 471,27	660 833,34
2025	660 833,34	0,00	70 000,00	0,00	0,00	8 504,19	0,00	78 504,19	590 833,34
2026	590 833,34	0,00	70 000,00	0,00	0,00	7 563,29	0,00	77 563,29	520 833,34
2027	520 833,34	0,00	70 000,00	0,00	0,00	6 622,39	0,00	76 622,39	450 833,34
2028	450 833,34	0,00	70 000,00	0,00	0,00	5 697,41	0,00	75 697,41	380 833,34
2029	380 833,34	0,00	70 000,00	0,00	0,00	4 740,61	0,00	74 740,61	310 833,34
2030	310 833,34	0,00	70 000,00	0,00	0,00	3 799,73	0,00	73 799,73	240 833,34
2031	240 833,34	0,00	70 000,00	0,00	0,00	2 858,85	0,00	72 858,85	170 833,34
2032	170 833,34	0,00	70 000,00	0,00	0,00	1 923,53	0,00	71 923,53	100 833,34
2033	100 833,34	0,00	70 000,00	0,00	0,00	977,07	0,00	70 977,07	30 833,34
2034	30 833,34	0,00	30 833,34	0,00	0,00	155,35	0,00	30 988,69	0,00
		0,00	1 649 151,01	0,00	0,00	86 638,11	0,00	1 735 789,12	

En 2024, il ne restera plus que deux emprunts actifs

Commune d'Argelès-sur-Mer



Les principaux ratios et les investissements pour l'attractivité du territoire

Les principaux ratios

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

	2021	POPULATION DGF	POPULATION INSEE
NOMBRE D'HABITANTS		20 763,00	10 623,00
RATIO 1-DRF/POP		1 039,08 €	2 030,91 €
RATIO 2- PRODUITS DES IMPOSITIONS DIRECTES/ POPULATION (recettes hors fiscalité reversée)		556,90 €	1 088,48 €
RATIO 2 BIS - PRODUIT NET DES IMPOSITIONS DIRECTES/POPULATION (avec recettes de fiscalité reversée)		556,90 €	1 088,48 €
RATIO 3- RRF/ POPULATION		1 252,91 €	2 448,86 €
RATIO 4- Dépenses d'équipement/POPULATION		208,84 €	408,18 €
RATIO 5- Dette /population (Capital restant au 31/12/2021)		664,55 €	1 298,88 €
RATIO 6- DGF/ population		143,29 €	280,06 €
RATIO 7-012/DRF			57,96%
RATIO 9- Marge d'autofinancement courant = (DRF+ Amortissement dette)/RRF			89,83%
RATIO 10- Dépenses d'équipement brut/ RRF			16,64%
RATIO 11- Encours de Dette / RRF			52,59%
Epargne de gestion			5 967 495,46 €
Epargne brute			5 445 332,58 €
Epargne nette			3 449 982,84 €

Commune d'Argelès-sur-Mer

Les projets 2022 par politique publique

Dans le cadre du projet de territoire, la Commune d'Argelès-sur-Mer porte déjà un certain nombre de politiques publiques nourries par de nombreux projets qui seront soit lancés, poursuivis ou terminés sur 2022

1 Les objectifs globaux recouvrent trois dimensions

- 1- Il faut transformer la ville, en adaptant l'espace urbain aux nouveaux modes de vie, en protégeant l'environnement, et en réunissant l'archipel argelésien.
- 2- Il faut développer l'attractivité de notre territoire, en se donnant le réflexe de définir en amont le public cible que nous souhaitons attirer sur notre territoire, en enrichissant et qualifiant par voie de conséquence l'offre de service correspondante, en développant une notoriété qualifiée de la commune, et en accompagnant le développement économique local.
- 3- Il faut s'engager sur un processus continu d'amélioration du bien-vivre ensemble, en améliorant concrètement la qualité de vie des concitoyens, en développant l'offre de loisirs, et en établissant les axes des politiques publiques permettant de consolider la cohésion sociale.
- 4 – La transition écologique en transversalité sur l'ensemble des projets

Le détail de ces axes figure dans le Rapport d'orientation budgétaire, Ils permettront de construire le futur PPI qui sera présenté lors du vote du budget.

Commune d'Argelès-sur-Mer



« De tous les actes,
le plus complet est celui de construire »

Paul Valéry

Commune d'Argelès-sur-Mer